



CONSEIL GENERAL

Législature 2016 – 2020
14^{ème} séance

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE
du 17 juin 2019 au BSP à 19h00**

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal no 13 du 08 avril 2019
2. Rapport de gestion et examen des comptes 2018
3. Nomination du bureau – président(e), vice-président(e), secrétaire – du Conseil général pour la période 2019 – 2020, dès le 1^{er} juillet 2019
4. Rapport état civil et convention, regroupement arrondissement à Neuchâtel
5. Nomination des 3 représentants au Syndicat de la CEN
 - 5.1 Nomination Sports, Port, Loisirs et culture en remplaçant de M. Ouerhani Nabil
6. Rapport d'information sur la fusion PP + E
7. Communications du Conseil communal
8. Question - divers

Plat froid à l'issue de la séance

M. Lionel Capelli, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée ainsi qu'au public et à la presse.

Présents : 26 présents

Excusés : 2 excusés

Absents : -

Majorité : 14

1. Procès-verbal no 13 du 8 avril 2019

M. Pascal Brander demande des modifications, page 4 point 3 ajouter « puisqu'une grande consommation n'est pas avérée » toujours le points 3, « est-ce que le Conseil communal est sûr de pouvoir obtenir des subventions si les travaux sont réalisés en deux phases ».

M. Lionel Capelli demande une correction de son nom, inscrit de manières différentes dans le PV.

Votation : *Accepté à l'unanimité*

2. Rapport de gestion et examen des comptes 2018

M. Jean Wenger, président CC fait un rapide tour des activités de l'année écoulée. Il fait également un tour d'horizon des différents dicastères et sous-dicastères. Il remercie ses collègues pour le travail accompli durant la période de sa présidence.

M. Rocco Mauri introduit le rapport

M. Olivier Favre demande si la ristourne d'un point d'impôt en faveur de l'Etat est provisoire ou à long terme ? **M. Rocco Mauri** répond que pour cet exercice ce n'est pas provisoire, alors qu'à l'avenir cela dépendra des mesures de redressement au niveau cantonal, en espérant que la surprise sera plutôt bonne. Au final, il espère que ce soit provisoire et non définitif.

M. Bruno Agerba demande si le budget 2019 s'est basé sur 70 ou 71 ? Si c'est sur 70 cela veut dire que l'année 2018 est exceptionnelle. **M. Rocco Mauri** précise que c'est bien sur 70.

M. Pascal Brander a une question d'ordre général. Il a été évoqué que le taux d'endettement est de 150,3 contrairement aux comptes 2017 où était de 146, doit-on s'en inquiéter ? Est-ce que c'est en rapport avec les autres Communes voisines ? Toujours sur la même page, la dette nette par habitant est de CHF 4'847.- et elle était avant de CHF 4'253.-, doit-on de nouveau s'en inquiéter ? **M. Rocco Mauri** mentionne que les articles 4 et 5 du Règlement communal sur les finances (RCF) qui détaillent les principes de base au niveau de l'équilibre budgétaire et du degré d'autofinancement, il s'agit simplement d'un indicateur. Avec 150% de degré net d'endettement, nous sommes obligés d'approvisionner « à 100% » tous les investissements, il pense que les contraintes financières imposées au niveau cantonal ne sont pas forcément les mêmes pour toutes les communes. Il faut être extrêmement attentif, car la marge de manœuvre est très limitée. Si, pour cet exercice, nous avons eu une autre mauvaise surprise, peut-être que l'on ne parlerait pas de CHF 35'000.- d'excédent de charges mais de CHF 135'000.- voire plus en fonction du budget. Ce n'est pas alarmant, mais il faudra rester bien attentif à l'avenir. Cela ne veut pas dire que l'on n'est pas alarmiste et qu'il faut le devenir et ne pas investir, il pense que l'exercice a été fait dans le respect des principes du frein à l'endettement par rapport au terrain de foot et notamment à la 4^{ème} étape du PGEE, c'était une analyse fondée et nécessaire.

Lecture des comptes

M. Pascal Brander demande à la page 11, concernant le traitement des eaux, si les comptes PGEE sont autofinancés par la redevance ? **M. Jean Wenger** précise que ce sont des comptes autoporteurs. **M. Pascal Brander** : tout ce qui est lié à l'ouverture d'une route pour faire les travaux du PGEE et par la suite la construction d'un trottoir ainsi que le marquage au sol sont donc pris sur le compte mentionné avant ? **M. Jean Wenger** répond que tout est lié en ce qui concerne l'eau, par contre, si à l'avenir on construit un trottoir les dépenses seront mises dans les comptes de fonctionnement. **M. Pascal Brander** demande si la pose d'un phono-absorbant ferait partie du compte ? **M. Jean Wenger** répond que le revêtement a été entièrement à la charge du Canton, mais si c'était à la charge de la commune cela ferait partie de l'investissement du PGEE.

M. Rocco Mauri précise que le tableau « flux de trésorerie » est un document qui ne faisait pas partie des comptes jusqu'à présent et qui est très utile pour avoir une première impression. Il remercie Mme Delphine Novelli pour cet exercice qui n'est pas évident.

M. Rocco Mauri : une remarque sur l'avant dernière page des pages jaunes, nous avons pu renégocier divers emprunts. Il s'agit des emprunts 2063004, 2063005 et 2063011, pour respectivement, à l'époque, un à deux millions de francs. La BCN a été approchée car un crédit de CHF 2'375'000.- devait être reconduit. Pour vous dire à quel point il faut être attentif autant au niveau de l'administration que l'exécutif, après avoir pris contact avec la banque, le taux d'intérêt proposé était de 1.13 % sur 10 ans. En renégociant le crédit qui était ouvert à l'époque à la BCGE à un taux d'intérêt de 2.9%, nous avons eu la bonne surprise d'obtenir sur 9 ans un taux de 0.4117%, si bien que l'administration par Mme Novelli a pris contact avec la BCGE, afin de demander d'englober les nouveaux emprunts. La réponse étant positive, nous avons finalement placé, sur 9 ans, CHF 3'875'000.- à 0.4117%, ce qui représentera sur 9 ans, une économie de presque CHF 900'000.-.

M. Joël Boss demande pourquoi l'amortissement (position 33.04) passe de 350 au budget à CHF 600'000.- ? **M. Rocco Mauri** rappelle que l'on n'amortit plus le patrimoine financier et nous devons faire en sorte de respecter les directives qui nous sont imposées par le Service des communes. Précision : il s'agit d'un amortissement complémentaire calculé sur la réévaluation des bâtiments qui est ensuite prélevé dans la réserve d'amortissement (compte par nature 48).

M. Bruno Agerba demande la différence entre le patrimoine administratif et financier ? Afin que nous puissions tous comprendre. **M. Rocco Mauri** informe qu'il faut regarder en page 15-16 du rapport.

Avis de la commission financière

M. Alain Gerber, commission financière. Lors de la séance du 3 juin 2019, la Commission financière, a étudié avec attention les comptes 2018, Le Conseil communal ainsi que Madame Novelli ont répondu de manière précise et clair à toutes les questions posées. Les comptes sont bouclés avec un déficit de CHF 34'792.56.-, pour un budget déficitaire de plus de CHF 300'000.-, et ce, malgré la perte d'un point d'impôt en faveur du canton. Ce point d'impôt a été décidé après l'élaboration du budget de l'année passée. Les comptes respectent le principe du frein à l'endettement. Les comptes 2018 sont les premiers à pouvoir être comparés de manière aisée suite à l'entrée en vigueur du MCH2. La mise en route de ce nouveau système a engendré de gros investissements de la part de l'administration et nous la remercions. D'autre part, certaines économies au niveau des intérêts permettent de gagner un point d'impôt par année, soit CHF 100'000.- par an. La commission financière vous propose donc d'accepter les comptes et les rapports des comptes 2018 à l'unanimité des membres présents. Nous remercions le Conseil communal et l'administration pour le travail et l'effort effectué afin de gérer au mieux les finances communales.

Avis des groupes

Mme Michèle Gillard, groupe les Verts

Les Verts se sont réunis le 12 juin 2019, le groupe tient à remercier les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce rapport. Ils ont eu des questions précises et chaque membre a pu répondre à nos questions. Sur cette base, les Verts acceptent à l'unanimité cet exercice des comptes.

Mme Sandrine Muriset, groupe socialiste PS

Le parti socialiste accepte à l'unanimité les comptes 2018.

M. Pascal Brander, groupe Verts'libéraux

Les Verts'libéraux se sont réunis le 11 juin 2019 et ont accepté les comptes à la majorité.

M. Alain Gerber, groupe PLR

Les PLR se sont rencontrés le 11 juin 2019, ils ont pu bénéficier des réponses à toutes leurs questions de la part des conseillers communaux. Le PLR accepte les comptes 2018 à l'unanimité des membres présents.

Lecture de l'arrêté

<i>Votation des comptes 2018 :</i>	25	<i>oui</i>
	0	<i>non</i>
	1	<i>abstention</i>

Les comptes 2018 sont acceptés à la majorité

3. Nomination du bureau – président(e), vice-président(e), secrétaire – du Conseil général pour la période 2019 – 2020, dès le 1^{er} juillet 2019

M. Patrice Zürcher : propose Monsieur Alain Gerber en tant que secrétaire du conseil général

Présidente :	Mme Carole Bill, parti socialiste
Vice-présidente :	Mme Fanny Noghero, PLR
Secrétaire :	M. Alain Gerber, PLR

4. Rapport état civil et convention, regroupement arrondissement à Neuchâtel

M. Rocco Mauri, CC : introduit le rapport

Avis de la commission :

M. Alain Gerber, Commission financière

La Commission financière s'est réunie le 3 juin 2019 et a étudié le dossier en question. Toutes les questions ont trouvé réponse. Comme le CC l'a évoqué, cela ne représente aucune augmentation financière pour la Commune d'Hauterive. Sortir de ce regroupement engendrerait certainement des coûts énormes, dans le sens où nous devrions nous rapprocher de l'arrondissement créé et nous devrions payer une prestation. Celle-ci ne serait certainement pas aux coûts réels mais aux coûts que l'arrondissement voudra bien nous faire payer. Comme cela a été dit c'est la modification de la loi fédérale et le type de personne nécessaire pour effectuer ce travail qui n'est pas facile à trouver et n'existe pas et donc la Commission financière propose d'accepter à l'unanimité des membres présents ce rapport et de participer à ce regroupement des états civils.

Avis des partis

M. Eduardo Grieve, groupe les Verts

Les Verts acceptent à l'unanimité cette proposition de regroupement.

Mme Carole Bill, groupe socialiste

Le Parti socialiste est favorable à l'unanimité des membres présents.

M. Joël Boss, groupe Verts Libéraux

Les Verts Libéraux remercient le CC pour son rapport. Ils sont d'avis qu'un regroupement des états civils est nécessaire. Ils constatent que la répartition est très légèrement favorable à Hauterive, par conséquent ils acceptent à l'unanimité ce rapport.

M. Nicolas Würsch, groupe PLR

Le groupe PLR s'est réuni le 11 juin 2019 pour étudier ce rapport qui n'a pas fait l'objet de beaucoup de discussion, et est donc accepté à l'unanimité des membres présents.

Lecture de l'arrêté

<i>Votation du rapport :</i>	25	<i>oui</i>
	0	<i>non</i>
	0	<i>abstentions</i>

Le rapport et l'arrêté ont été acceptés à l'unanimité

5. Nomination des 3 représentants au Syndicat de la CEN

M. Patrice Zürcher, PLR

M. David Wintgens, Parti socialiste

M. Eduardo Grieve Clark, Les Verts

5.1 Nomination d'un membre dans la Commission Sport, Port, Loisirs et Culture

Mme Françoise Vouga, Parti socialiste

6. Rapport d'information sur la fusion PP + E

M. Rocco Mauri, CC introduit le rapport

M. Nicolas Würsch, président de la Commission de fusion

L'idée était de repartir avec un processus qui se ferait à quatre de façon équivalente et similaire dans les communes. Comme cela a été dit, la situation à Hauterive est un peu différente dans le sens où, le législatif s'est déjà prononcé deux fois pour une fusion à quatre. Une fois pour entamer le processus de fusion et l'autre fois pour se retirer de ce processus, puisque le projet à quatre n'a pas pu se faire. Il n'a pas été jugé nécessaire de reposer la question au législatif à savoir si le Conseil général était toujours partant pour une fusion à quatre mais laisser la possibilité d'en débattre et d'en discuter plus tard. Il est clair que si à l'heure actuelle il devait y avoir une forte opposition au sein du CG pour entamer ce processus avec un sondage cet automne, l'objet deviendrait un facteur lourd, et qui serait de même si une des trois autres communes qui passent par un rapport et une demande de crédit pour organiser ce sondage. Si une des communes refuse ce rapport et le crédit, le

processus s'arrête à ce moment. L'idée c'est d'avoir un sondage qui va être fait en même temps dans toutes les communes avec les mêmes questions. Le sondage est focalisé sur la fusion à quatre, il y aura une possibilité de s'exprimer si ce périmètre ne leur convient pas. Le but n'est pas de mettre plusieurs idées sur la table mais bien d'un seul projet de fusion à quatre. Si le sondage est positif dans les quatre communes, il y aura la formation d'un comité de pilotage et on partira dans un processus de fusion à quatre communes avec Enges, St-Blaise, La Tène et Hauterive.

M. Pascal Brander : Le fait de fusionner pour les Verts'Libéraux, est une bonne chose. Ils sont favorables à une fusion et soutiennent ces démarches qui permettent de sonder les citoyens afin de ne pas subir un échec comme ce fut le cas pour la commune du Landeron. Néanmoins, nous pouvons constater déjà d'autres rapprochements, le regroupement de l'état civil, par exemple. Les Verts'Libéraux pensent qu'il ne faut pas orienter uniquement la formule PP+E (Hauterive, St-Blaise, Enges et La Tène). Ils proposent des questions plus ouvertes afin d'intégrer d'autres variantes de fusion, tel qu'un rapprochement avec la commune de Neuchâtel, avec laquelle nous partageons de nombreux projets en commun en sport et prochainement avec l'état civil. Ils demandent au Conseil communal de bien vouloir proposer, lors de la prochaine Commission de fusion une reformulation, des questions plus ouvertes permettant d'autres variantes de fusion. Ils remercient d'avance le Conseil communal et la Commission de fusion pour sa prise de position. **M. Nicolas Würsch** : L'ouverture à d'autres projets de fusion a clairement été écartée par les quatre communes et les quatre commissions de fusion. Car l'idée c'est d'avoir un projet qui est la Paroisse Politique + Enges, tout en gardant en tête que ce projet, ne se veut pas comme un projet de fusion définitif, pour les commissions de fusions des quatre communes. On peut envisager à long terme d'avoir une fusion plus large du côté Est ou Ouest, mais c'est pour nous la seule fusion qui est envisageable à court ou moyen terme. **M. Pascal Brander** : ceci est un objectif, mais du moment où on fait un sondage auprès de la population, est-ce qu'on ne doit pas laisser cette ouverture ? **M. Nicolas Würsch** : le sondage permettra aux personnes de s'exprimer uniquement si le périmètre proposé PP+E leurs convient. L'idée n'est pas de proposer plusieurs périmètres.

Mme Lorena Villena Egas Sagne pense qu'une fusion à quatre serait bien nécessaire pour notre commune.

Avis des groupes

M. Patrice Zürcher, groupe PLR.

Les PLR demeurent très favorables à la fusion et donc au rapport d'information qui est soumis ce soir. Une fusion est nécessaire pour notre commune et espère ainsi contribuer à un signe fort. Ils se réjouissent de l'avancée de ce projet, y compris de la part des autres communes. Les PLR remercient le Conseil communal pour le rapport d'information et la Commission de fusion pour le travail sur ce projet. Lors de la séance du groupe, il y a eu quelques questions quant au niveau de la sensibilité et également des interrogations quant aux questions posées à la population avec une certaine ouverture ou pas. Ceci sera à l'institut en charge du questionnaire d'en discuter avec les organes concernés. Le PLR espère que cette fusion pourra finalement aboutir et donnera ainsi naissance à la quatrième commune du canton de Neuchâtel.

Mme Fanny Noghero demande si l'objet va repasser devant les législatifs une fois que le questionnaire aura été fait et qu'il en sort une ou l'autre proposition ? **M. Nicolas Würsch** : Bien entendu qu'il y aura un appui du législatif.

M. Nicolas Wintgens, groupe socialiste.

Le groupe socialiste est extrêmement attaché à la Commune, mais il faut bien se rendre compte qu'on a quelques inquiétudes quant à l'avenir. Comme il a été cité, et aussi concernant le renouvellement de nos autorités, sera-t-il toujours possible de maintenir une « Dream Team » comme nous l'avons actuellement. Dès lors le processus de fusion nous paraît inévitable. La question c'est bien évidemment quelle fusion ? et avec qui ? Le parti

socialiste a toujours été nuancé, il a le cœur gauche qui battait pour le côté de Neuchâtel et le cœur droit qui battait plutôt pour la fusion à quatre. Dans sa composition actuelle le parti socialiste penche très clairement pour une fusion à quatre (PP+E), entre autres, par pragmatisme car c'est pour nous la fusion qui a le plus de chance d'être réalisée, mais aussi avec conviction, car la commune qui en résulterait serait finalement une belle commune. Finalement, ce n'est pas forcément l'avis du parti socialiste qui compte mais bien celui de la population, dès lors, nous soutenons la démarche qui est entreprise, telle que maintenant proposée avec un sondage et des questions.

Mme Michèle Gillard, groupe les Verts

Les Verts sont satisfaits du processus choisi, notamment si une des communes venait à refuser cela nous éviterait de perdre de l'argent en se lançant dans un processus. Même questionnement que chez les Verts Libéraux. Les Verts se rendent compte qu'il vaut mieux commencer par des petits pas. Les Verts acceptent à l'unanimité le rapport.

Votation du rapport :	21	<i>oui</i>
	0	<i>non</i>
	4	<i>abstentions</i>

7. Communication du Conseil Communal

Mme Martine Steiger Burgos, CC, donne des informations concernant la motion « Fitness urbain sur les rives » déposée par le groupe les Verts. Projet en collaboration avec la commune de St-Blaise. Dans ce projet, il est important de consulter largement, afin que les utilisateurs soient les plus nombreux possible. Un contact a donc été pris avec un fitness de la place, les profs de sport de l'EORÉN et pro Senectute pour avoir leur avis. Des nouvelles seront données durant le 2e semestre de cette année'

M. Thomas Zeller, CC informe l'assemblée du départ de l'agent de sécurité de la Commune. Durant l'été, ce sont les deux agents de sécurité de la Tène et St-Blaise qui interviendront sur le territoire d'Hauterive.

M. Jean Wenger, CC annonce le nouveau bureau du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2019

Présidente :	Mme Martine Steiger Burgos
Vice-Président :	M. François Barben
Secrétaire :	M. Thomas Zeller
Vice-Secrétaire :	M. Rocco Mauri
Accesneur :	M. Jean Wenger

8. Questions – divers

M. Nabil Ouerhani. Le parti socialiste souhaite poser une question au Conseil communal. La question porte sur la faisabilité de construire un terrain de basket dans le bas d'Hauterive, notamment dans les environs de la place de jeux. Le PS apprécie l'infrastructure d'activités sportives actuelles avec les différentes activités de la Commune et pense qu'un terrain de basket donnerait une dynamique supplémentaire. Il précise que les deux paniers du terrain de basket au centre sportif sont cassés depuis longtemps. **Mme Martine Steiger Burgos, CC** remercie de la proposition et prend note. Effectivement, les paniers de basket sont depuis de nombreux mois hors service. L'idée serait d'attendre que le terrain de football soit terminé, et par la suite, remettre en état la place. Maintenant, un terrain de basket dans le bas de la commune, c'est à réfléchir, sachant qu'au bord du lac nous ne sommes pas chez nous et que c'est le service de la faune et flore qui nous donne les autorisations.

M. Nicolas Wintgens fait partie de la Commission de rénovation du temple. La première réunion dont le but est de présenter le projet est fixée un mardi 2 juillet 2019 à 8h30. Quatre personnes ne pourront pas être présentes et il se demande s'il est judicieux, pour une séance de démarrage, de la fixer un mardi 2 juillet à 8h30 du matin... **M. Jean Wenger, CC** va regarder avec son collègue de St-Blaise. Il n'est pas évident de fixer une séance à un autre moment, étant donné que des spécialistes participent à cette séance. De toute manière, cette séance se déroulera durant la journée entre le lundi et le vendredi.

M. Pascal Brander : Suite à l'analyse des comptes 2018 pour cette séance, il a passablement peiné à comprendre ces derniers même avec les explications de ce soir de la part du conseil communal, qu'il remercie au passage. Il reste toujours dans le flou et ne pense pas être le seul. Serait-il envisageable de mettre sur pied une séance extraordinaire qu'on appellerait « Spécial comptes communaux » ? Ceci permettrait d'expliquer très simplement le fonctionnement des comptes afin que certains conseillers généraux puissent tous y voir un peu plus clair et poser toutes les questions de manière totalement transparente. **M. Rocco Mauri, CC** prend bonne note de la proposition.

M. Alain Gerber a apporté quelques petits flyers pour la balade gourmande (organisée par les deux jeunes vigneron du village) qui aura lieu entre Hauterive et St-Blaise.

M. Lionel Capelli, remercie les membres de l'assemblée pour sa dernière séance en tant que président et de l'avoir élu et accueilli au sein du Conseil général. En lieu et place d'une sortie avec les Conseillers généraux, il distribue une attention à chacun (bouteille).

La séance est levée à 20h45

La rédactrice
Manuella Sarret (Noella Gaugey)

Le Président :

La Secrétaire:

Lionel Capelli

F. Nogherro